

S O M M A I R E
du recueil des actes administratifs
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
n° 10 quinquès du 15 octobre 2015

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

MESURES NOMINATIVES	2
----------------------------	----------

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DE CHAMPAGNE-ARDENNE2	
<i>Décision portant subdélégation de signature et de pouvoir en matière d'administration générale et d'exercice de l'autorité académique -----</i>	<i>2</i>
DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DE CHAMPAGNE-ARDENNE3	
<i>Décision portant subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, de responsable de budgets opérationnels de programme (RBOP), de responsable d'unités opérationnelles (RUO) -----</i>	<i>3</i>

MESURES NOMINATIVES

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Décision portant subdélégation de signature et de pouvoir en matière d'administration générale et d'exercice de l'autorité académique

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Champagne-Ardenne,

Vu le code rural ;

Vu le code forestier ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-1202 du 19 décembre 1997 pris pour l'application au ministre de l'agriculture et de la pêche du 1° alinéa de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret du 11 mars 2015 du Président de la République nommant M. Jean-François SAVY, préfet de la région Champagne Ardenne, préfet de la Marne ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt en date 17 avril 2014 nommant M. Sylvestre CHAGNARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Champagne-Ardenne, à compter du 5 mai 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Sylvestre CHAGNARD, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Champagne Ardenne ;

Vu la décision du 7 juillet 2015 du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Champagne-Ardenne portant subdélégation de signature et de pouvoir en matière d'administration générale et d'exercice de l'autorité académique,

Décide :

Article 1

En application de l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 susvisé, pour les domaines mentionnés à son article 1^{er} et dans les conditions prévues par cet arrêté, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Champagne-Ardenne, l'ensemble des actes, décisions et correspondances suivants :

1°) En matière de politique de l'alimentation :

Mme Heïdi BEAUDOIN, assurant les fonctions de chef du service régional de l'alimentation par intérim, inspecteur de la santé publique vétérinaire ;

en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Heïdi BEAUDOIN, la délégation pourra être exercée par :

Mme Évelyne GRIMONT, chef de mission de l'agriculture et de l'environnement, dans la limite des attributions du pôle « contrôles régionaux à la production et aux échanges » ;

M. Yann HOLOGNE, agent contractuel A, dans la limite des attributions du pôle « animation des politiques d'alimentation, santé et environnement ».

2°) En matière : de développement rural, d'aménagement et de développement durable du territoire ; de filières agricoles et agroalimentaires, d'aquaculture d'eau douce, d'organisation économique des producteurs dans ces domaines ; de promotion de la qualité des produits et valorisation non alimentaire de la biomasse ; de politique forestière et mobilisation de la ressource ; de mise en œuvre du fonds européen agricole pour le développement rural :

Mme Annick PINARD, cheffe du service régional des filières, des territoires et de l'environnement, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick PINARD, la délégation pourra être exercée par Mme Brigitte ROY, adjointe à la cheffe du service, inspecteur de la santé publique vétérinaire ;

en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte ROY, la délégation pourra être exercée par :

M. Benjamin PITON, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, pour les attributions du pôle forêt-bois et la mise en œuvre du fonds européen agricole pour le développement rural ;

M. Pierre DESALME, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, pour la mise en œuvre du fonds européen agricole pour le développement rural ;

3°) En matière d'administration générale :

Mme Anne-Marie INQUIÉTÉ, assurant les fonctions de secrétaire générale par intérim, attachée d'administration de l'État ;

M. Jean-Pierre JACTAT, chef du service régional de l'information statistique et économique, chef de mission de l'agriculture et de l'environnement, pour ce qui concerne le recrutement des agents enquêteurs ;

en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre JACTAT, la délégation mentionnée à l'alinéa précédent pourra être exercée par M. Sylvain SKRABO, adjoint au chef du service, attaché principal des statistiques de l'INSEE ;

Mme Isabelle CARBONNEAUX, déléguée régionale à la formation continue, attachée principale d'administration, pour ce qui concerne la mise en œuvre de l'ingénierie de formation continue dans la région pour les personnels des services déconcentrés de l'État et des établissements publics locaux d'enseignement et formation professionnelle agricoles.

4°) En matière : d'élaboration des programmes régionaux de développement agricole ; de participation à la définition de la politique de l'emploi dans les domaines agricole, agroalimentaire, forestier et de l'aquaculture d'eau douce ; de mise en œuvre d'un plan d'actions régional en faveur de l'emploi et du développement de l'activité économique dans les domaines de compétence du ministère de l'agriculture ; de mise en œuvre du fonds européen agricole pour le développement rural dans le domaine de la formation et du développement ; de contrôle de légalité des actes ne relevant pas de l'autorité académique des établissements publics locaux d'enseignement et formation professionnelle agricoles :

M. Max LOUETTE, chef du service régional de la formation et du développement, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ; en cas d'absence ou d'empêchement de M. Max LOUETTE, la délégation pourra être exercée par M. Patrice CROCIS, adjoint au chef du service, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en matière de contrôle de légalité des actes ne relevant pas de l'autorité académique des établissements publics locaux d'enseignement et formation professionnelle agricoles.

Article 2

Pour les attributions mentionnées au I de l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé, exercée sous l'autorité du ministre chargé de l'agriculture, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Champagne-Ardenne, l'ensemble des actes, décisions et correspondances suivants :

1°) En matière de missions concernant le contenu et l'organisation de l'action éducatrice dans l'enseignement technique agricole ainsi que la gestion des personnels et des établissements qui y concourent, exercées au titre de l'autorité académique :

M. Max LOUETTE, chef du service régional de la formation et du développement, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ; en cas d'absence ou d'empêchement de M. Max LOUETTE, la délégation pourra être exercée par M. Patrice CROCIS, adjoint au chef du service, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement.

2°) En matière d'établissement et de diffusion des statistiques et des données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agroenvironnementales :

M. Jean-Pierre JACTAT, chef du service régional de l'information statistique et économique, chef de mission de l'agriculture et de l'environnement ;

en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre JACTAT, la délégation pourra être exercée par M. Sylvain SKRABO, adjoint au chef du service, attaché principal des statistiques de l'INSEE.

Article 3

Conformément aux dispositions prévues à l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé, exercées au titre de l'autorité académique, délégation de pouvoir est donnée aux agents suivants :

M. Laurent KIRCHHOFFER, directeur régional adjoint ;

M. Max LOUETTE, chef du service régional de la formation et du développement, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ; en cas d'absence ou d'empêchement de M. Max LOUETTE, la délégation pourra être exercée par M. Patrice CROCIS, adjoint au chef du service, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement.

Article 4

1°) Délégation de signature est donnée à M. Laurent KIRCHHOFFER, adjoint au directeur, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Champagne-Ardenne, l'ensemble des actes, décisions et correspondances, en ce qui concerne :

les matières et missions mentionnées aux articles 1 à 4 du présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement des agents désignés dans lesdits articles ;

les marchés publics et la présentation d'observations écrites devant les juridictions administratives, dans les conditions prévues respectivement aux articles 4 et 5 de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 susvisé.

2°) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent KIRCHHOFFER, la délégation pourra être exercée par Mme Anne-Marie INQUIÉTÉ, assurant les fonctions de secrétaire générale par intérim, attachée d'administration de l'État, pour les marchés publics et la présentation d'observations écrites devant les juridictions administratives, dans les conditions prévues respectivement aux articles 4 et 5 de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 susvisé.

Article 5

La présente décision annule et remplace la décision du 7 juillet 2015 susvisée portant subdélégation de signature et de pouvoir en matière d'administration générale et d'exercice de l'autorité académique.

Article 6

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et dont copie sera adressée au directeur régional des finances publiques. Le présent arrêté est exécutoire dès sa publication.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 12 octobre 2015

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Signé Sylvestre CHAGNARD

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Décision portant subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, de responsable de budgets opérationnels de programme (RBOP), de responsable d'unités opérationnelles (RUO)

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Champagne-Ardenne,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code des marchés publics ;
Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;
Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions notamment son article 21-1 ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés du ministère de l'agriculture ;
Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret du 11 mars 2015 du Président de la République nommant M. Jean-François SAVY, préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne ;
Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
Vu l'arrêté du 11 décembre 2012 modifié relatif au cadre de la gestion budgétaire pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt en date du 17 avril 2014 nommant M. Sylvestre CHAGNARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Champagne-Ardenne, à compter du 5 mai 2014 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 portant délégation de signature à M. Sylvestre CHAGNARD, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Champagne-Ardenne, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, de responsable de budgets opérationnels de programme et de responsable d'unités opérationnelles ;
Vu la décision du 7 juillet 2015 du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Champagne-Ardenne portant subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, de responsable de budgets opérationnels de programme (RBOP) et de responsable d'unités opérationnelles (RUO) ;

Décide :

Article 1

1°) En application de l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 susvisé, et dans les conditions prévues par cet arrêté, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Champagne-Ardenne, tous les actes, décisions et correspondances ci-dessous mentionnés :

Mme Annick PINARD, cheffe du service régional des filières, des territoires et de l'environnement ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à son adjointe, Mme Brigitte ROY pour les opérations mentionnées aux articles 1 et 3 de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 susvisé, relatives aux programmes suivants :

programmes 149 « forêt » ;

programme 154 « économie et développement durable de l'agriculture et des territoires » ;

en cas d'absence ou d'empêchement des agents désignés à l'alinéa précédent, la délégation pourra être exercée par M. Benjamin PITON, responsable du pôle forêt-bois, pour les opérations relatives au programme 149 « forêt » ;

Mme Anne-Marie INQUIÉTÉ, assurant les fonctions de secrétaire générale par intérim, pour les opérations mentionnées aux articles 3 et 4 de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 susvisé, relatives aux programmes suivants :

programme 143 « enseignement technique agricole » ;

programme 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » ;

programme 215 « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » ;

programme 309 « entretien des bâtiments de l'Etat » ;

programme 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » ;

crédits du compte d'affectation spéciale « gestion du patrimoine immobilier de l'Etat ».

Mme Anne-Marie INQUIETE, attachée d'administration, en charge de fonctions financières au sein de la mission d'appui au pilotage et à l'animation régionale, pour les opérations mentionnées aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 susvisé, relatives aux programmes suivants :

programme 143 « enseignement technique agricole » ;

programme 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » ;

programme 215 « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ».

M. Max LOUETTE, chef du service régional de la formation, du développement et de l'emploi, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à son adjoint, M. Patrice CROCIS, pour les opérations mentionnées aux articles 1 et 3 de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 susvisé, relatives au programme 143 « enseignement technique agricole » et à Mme Stéphanie MOOG, en charge de la coordination, des opérations budgétaires et comptables du BOP 143.

Mme Heidi BEAUDOIN, assurant les fonctions de chef du service régional de l'alimentation par intérim, pour les opérations mentionnées aux articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 susvisé, relatives au programme 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » ; et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, la délégation pourra être exercée par Mme Évelyne GRIMONT et par M. Yann HOLOGNE, pour les opérations mentionnées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 susvisé, relatives au programme 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » ;

M. Jean-Pierre JACTAT, chef du service régional de l'information statistique et économique ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à son adjoint, M. Sylvain SKRABO, pour les opérations mentionnées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 susvisé, relatives à l'action « 02 - évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique » du programme 215 « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » ;

Mme Isabelle CARBONNEAUX, déléguée régionale à la formation continue, pour les opérations mentionnées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015, relatives à la formation continue (domaine fonctionnel 0215-03-05) du programme 215 « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ».

2°) Délégation permanente est donnée à M. Laurent KIRCHHOFFER, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et la forêt, tous les actes, décisions et correspondances mentionnés au 1° du présent article.

Article 2

La présente décision annule et remplace la décision du 7 juillet 2015 susvisée portant subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, de responsable de budgets opérationnels de programme et de responsable d'unités opérationnelles.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et dont copie sera notifiée au directeur régional des finances publiques de la région.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 12 octobre 2015

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Signé Sylvestre CHAGNARD
